



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE



TRAVAIL



SANTÉ



BUDGET



VIE PERSON-
NELLE

Un service social spécialisé du travail

2023-2024

DOMAINES D'INTERVENTION



TRAVAIL

- relations professionnelles,
- conditions de travail,
- mobilité.



SANTÉ

- accès aux soins,
- droits à congés,
- problématiques liées au handicap, à des difficultés psychologiques ou à une souffrance au travail.



BUDGET

- difficultés financières,
- dépenses imprévues,
- surendettement,
- accompagnement budgétaire.

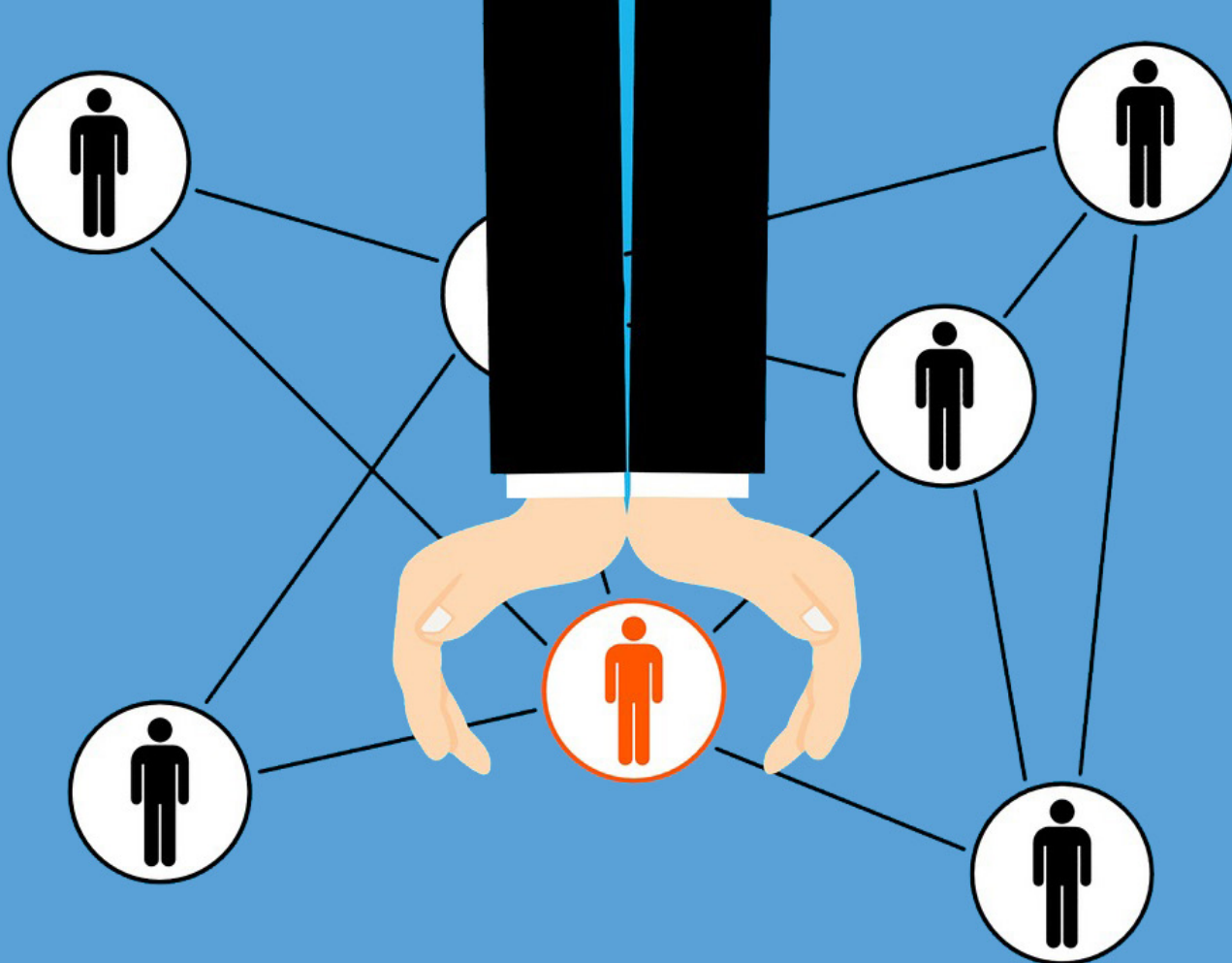


VIE PERSONNELLE

- relations intrafamiliales,
- changement de situation,
- logement.

Le service s'adresse à l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale

- Enseignants, secteur public et privé sous contrat, 1er et 2nd degré
- Personnels non enseignants du secteur public (administratifs, techniciens, ATSS)
- Assistants d'éducation, assistants pédagogiques (AED), accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)
- Titulaires, stagiaires ou contractuels
- Personnels en position d'activité (en poste ou en congé maladie)
- Retraités de l'Éducation nationale (secteur public)



UN SERVICE SOCIAL SPÉCIALISÉ DU TRAVAIL

Le service social est à l'interface de la vie privée et professionnelle des agents.

Les assistants de service social sont soumis au secret professionnel conformément aux articles 226.13 et 226.14 du code pénal.

L'assistant de service social vous reçoit à votre demande :

- il vous propose une écoute et un accompagnement
- il vous informe pour vous permettre d'accéder à vos droits, et vous oriente si nécessaire
- il participe aux réunions de travail institutionnelles et assure le relais de vos demandes.

L'assistant de service social peut aussi être amené à intervenir à la demande de l'administration ou de partenaires extérieurs, en veillant à la libre adhésion de l'agent concerné.

Pour contacter le service social en faveur des personnels

Les assistants de service social vous reçoivent sur rendez-vous en fonction de la DSDEN de votre lieu d'affectation.

AIN

Direction des services départementaux de l'Education nationale de l'Ain
23 rue Bourgmayer
01000 BOURG EN BRESSE

☎ 04-26-37-70-01
ce.ia01-ssocper@ac-lyon.fr

LOIRE

Direction des services départementaux de l'Education nationale de la Loire
11 rue des Docteurs Charcot
42023 SAINT-ETIENNE CEDEX

☎ 04-77-81-41-48
ce.ia42-ass@ac-lyon.fr

RHÔNE

Direction des services départementaux de l'Education nationale du Rhône
Adresse postale : 21 rue Jaboulay, 69007 LYON
Adresse physique : 25 rue Jaboulay, 69007, LYON

☎ 04-72-80-67-04
ce.ia69-ssocper@ac-lyon.fr



Plus d'informations

Pour en savoir plus sur l'action sociale en faveur des personnels vous pouvez consulter la rubrique sur le site de l'académie de Lyon
www.ac-lyon.fr

Rubrique « Concours/métiers/RH »

Onglets successifs :

« Carrières »
« Santé, bien-être et sécurité au travail »
« Service social du travail »
ou
« Prestations d'action sociale »



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Coordination :

Conseillère technique de service social
auprès du recteur de l'académie de Lyon
service.social@ac-lyon.fr